



Pension alimentaire pour enfant majeur qui travaille

Par **Isa Isa**, le **20/09/2015** à **16:41**

Bonjour,

Le fils de mon mari qui a aujourd'hui 20 ans a depuis peu repris ses études mais ayant auparavant travaillé, il touche le chômage(environ 600€)

Sa mère demande à ce que mon mari participe au paiement de ses études, mais je l' refuse car il n'a plus de contact avec lui depuis plus de 4 ans.

Est-il dans l'obligation de payer alors que son fils a des revenus?

Merci

Par **cocotte1003**, le **20/09/2015** à **17:24**

Bonjour, le père doit l'aider tant qu'il ne peut subvenir à ses besoins donc tout dépend des dépenses dues à ses études et à ses besoins. Tant qu'il n'y a pas de jugement, le père peut refuser de payer et le fils devra saisir le JAF s'ils veulent une pension, cordialement

Par **Isa Isa**, le **21/09/2015** à **13:08**

en fait cet enfant vit chez sa mère, il n'a pas de dépense autre que ses études d'aide soignant de l'ordre de 4000€ l'année. avec 600€ de chômage, il a de quoi payer ses études chaque

mois

Par **cocotte1003**, le **21/09/2015** à **14:28**

Bonjour, oui mais il consomme de l'eau, de l'électricité, des vêtements, portable..... et le père comme la mère doivent participer aussi à ses frais et là cela semble difficile à financer entre le chômage et les frais scolaires, cordialement